



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/07/2020

Date d'affichage : 29/07/2020

DELIBERATION n°2020-42

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 27 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Blandine CARATY, Monique CHAUSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Laurent HAEST

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Délégation du Conseil au Maire pendant la durée du mandat

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal lui délègue une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. Que le maire soit chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 juillet 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/07/2020

Date d'affichage : 29/07/2020

DELIBERATION n°2020-43

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 27 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Laurent HAEST

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Projet de travaux assainissement – Première tranche de la priorité n°1 du diagnostic – Version 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation avait été lancée par l'intermédiaire du bureau d'études Boubée-Dupont Eau-Environnement en septembre 2018 pour une première tranche de la priorité n°1 du diagnostic assainissement de 2016. La consultation avait été déclarée infructueuse compte tenu de l'écart considérable constaté par rapport à l'estimation de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de lancer la consultation sur la rue des coteaux d'Arrêt, la rue Lestrade et la rue de l'Arros. Le projet total est estimé à 548 872,50 € HT avec une subvention possible de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 30%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'accepter le projet de travaux présenté à hauteur de 548 872,50 € HT
2. De lancer la consultation pour les travaux rue des coteaux d'Arrêt, rue Lestrade et rue de l'Arros
3. De solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau à hauteur de 30 %
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 juillet 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/07/2020

Date d'affichage : 29/07/2020

DELIBERATION n°2020-44

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 27 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Blandine CARATY, Monique CHAUSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Laurent HAEST

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Création et suppression d'un emploi suite à réussite à concours

Monsieur le Maire indique qu'un agent titulaire du grade d'adjoint territorial d'animation a réussi le concours d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide, à compter du 1er septembre 2020 :

1. De supprimer un poste d'adjoint territorial d'animation
2. De créer un poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 juillet 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/07/2020

Date d'affichage : 29/07/2020

DELIBERATION n°2020-45

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 27 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Blandine CARATY, Monique CHAUSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Laurent HAEST

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Location de la piscine dans le cadre des vacances apprenantes

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par le ccc et la DDCSPP pour l'organisation d'un stage réalisé dans le cadre des vacances apprenantes avec des enfants qui ne savent pas nager. Pour cela, il propose de louer la salle au CDOS à raison de 600 euros par cycle, soit 1 200 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De louer la piscine au Comité Départemental Olympique et Sportif au prix de 600 euros par cycle, soit 1 200 € pour l'été
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 juillet 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/07/2020

Date d'affichage : 29/07/2020

DELIBERATION n°2020-46

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 27 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Blandine CARATY, Monique CHAUSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Laurent HAEST

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Location de la salle de la Halle

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de location de Madame Nina CONSTANTIN les 14 et 15 août 2020. Il propose de fixer le prix de la location à 80 euros par jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De louer la salle de la Halle à Madame Nina CONSTANTIN les 14 et 15 août 2020 au prix de 80 euros par jour, soit 160 euros
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 juillet 2020,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/07/2020

Date d'affichage : 29/07/2020

DELIBERATION n°2020-47

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 27 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Blandine CARATY, Monique CHAUSSEURIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Laurent HAEST

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Vente de bois façonnés

Vu les parcelles 12-15 et diverses,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. Vente de bois façonnés : Les bois de qualité sciage / déroulage / tranchage / merrain seront mis en vente façonnés bord de route.

- les Chênes (hors bois à merrains) en vente dans le cadre des contrats d'approvisionnement passés entre l'ONF et diverses entreprises de transformation du chêne.

- les Chênes (Bois à merrains) et autres feuillus en vente publique par appel d'offre.
- les tiges non destinées au bois d'œuvre et les houppiers résultant de l'exploitation seront délivrés sur pied à la commune.

2. Frais d'exploitation : L'exploitation des bois façonnés est confiée à des prestataires de service. Les frais d'exploitation seront payés directement par la commune. La commune confie à l'Office National des Forêts une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre, comprenant l'encadrement et la surveillance du chantier, le cubage et le classement des bois.

3. Frais financiers : La commune accepte que, dans le cadre où les produits seraient vendus en contrat d'approvisionnement, le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part ainsi établie, moins 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement à chaque propriétaire interviendra au plus tard à la fin du deuxième mois suivant l'encaissement effectif des sommes versées par l'acquéreur du lot regroupé.

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20200727-2020-47-DE
Date de télétransmission : 31/07/2020
Date de réception préfecture : 31/07/2020

4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 juillet 2020,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE